

# ROSPORDEN

- Enquête au 12
- chapelle 1809
- état des Biens 1814



N. S. p. den, 23 pluviôse an 12 (13 février 1804.)

Messieurs,

Je tiens l'honneur de vous faire passer les réponses aux questions que vous me faites par votre circulaire du 30 janvier dernier.

- 1<sup>o</sup> Notre Dame invoquée sous le nom de N. S. p. est la patronne de cette succursale.
- 2<sup>o</sup> Dans cette commune on compte 760. âmes, dont environ deux cents au dessous de l'âge de communion.
- 3<sup>o</sup> Quel est le nombre prêtres nécessaires pour la desservir? voyez le nombre d'âmes qui contient la commune et vous y répondrez vous-mêmes.
- 4<sup>o</sup> Quels sont les vicaires désignés? Je n'en connois point.
- 5<sup>o</sup> Pour ce qui est d'avoir un vicaire, je n'ai pas à prétendre, ainsi je n'ai forme pas de vœux.
- 6<sup>o</sup> Je suis né le 11. Novembre 1760 à Tréouzon de la ci-devant paroisse de Caron aujourd'hui réunie à celle de Kerbantun je fus baptisé le même jour, et on m'appella René. Je fus prêtre au faubourg dans le



Courant d'un mois de Mars de l'an 1785

- 1<sup>o</sup> je crois que dans ce canton tout le monde est à son poste.
- 2<sup>o</sup> Sur cette commune il y a de chapelle que celle de St Vey. Elle se trouve dans un état de délabrement et on désireroit que la commune fût autorisée à en employer les matériaux aux réparations urgentes de l'Eglise succursale.
- 3<sup>o</sup> Mr de Kerjean a un petit oratoire à la campagne de Kermiri dont le notablissement ne peut guère mériter que lui même, ou les siens.

Je vous prie de croire aux sentiments de zèle et de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

Messieurs,

Votre très humble et très-  
obéissant serviteur,  
René Le Lay. D'art de  
Respondu



2  
Dorvorden 3 mai 1808.

Monsieur le Conseiller,

D'après le décret impérial qui accorde aux communes les chapelles  
en ruine pour réparer leurs Eglises paroissiales, Et d'après ce que vous  
m'avez dit vous-même à ce sujet, j'ai d'accord avec nos fabriques vendu  
les débris d'une Chapelle qui se trouve sur la grande route de Dorvorden  
à Quimper. Déjà les deux tiers des pierres avaient été enlevés; chacun  
en prenait à discrétion, et personne ne s'y opposait. Un aubergiste de Dorvorden  
a fait au potager de la pierre d'autel. j'ai cru donc qu'il étoit plus souve-  
nable de vendre ce qui en restoit pour être employé aux réparations urgentes  
de la mère-Eglise nous en avons tiré 206<sup>fr</sup>, que nous allons ensuite employer  
aux dites réparations; les ouvriers sont déjà demandés, et ils doivent venir  
la semaine prochaine; mais monsieur Desbailles de Quimper qui passa



hier iiii dit au maire que les pierres appartiennent au gouvernement,  
que nous n'avons pas le droit d'en disposer, et qu'il en instruirait le préfet  
à son arrivée à quimper. Ce qui nous a déconcerté d'aucuns projets. j'ai  
vu cependant pareille chose se faire en bien d'autres paroisses, sans qu'on  
ait éprouvé la moindre contradiction. messieurs de tailles lui-même a  
conseillé à messieurs Kerbiguet son beau frère d'acheter la chapelle  
de St Laurent en melven pour en faire un moulin à papier, mais ici  
les intérêts sont différents. les motifs de messieurs de tailles sont connus.  
Depuis longtemps il sollicite le municipal aux dépenses à lui accorder  
8000<sup>fr</sup> pour leur fournir une prison, s'il réussit dans son projet,  
il se voit très commodément pour lui de trouver sur les lieux des matériaux  
qui ne lui coûteraient rien; C'est donc par l'intérêt du gouverne-  
ment qu'il cherche, mais le sien propre.

quoique je sois persuadé que nos droits sont bien fondés, nous laisserons cependant  
les choses dans l'état jusqu'à votre décision. si vous nous conseillez d'en faire  
l'abandon, nous serons encore obligés de dédommager les acheteurs d'autant  
qu'ils ont perdu à déterrer, et à transporter les pierres.

J'en suis avec le plus profond respect,

Messieurs,

3 Votre très humble  
et très obéissant serviteur  
Boudin deffervantier



14

~~aa~~

# Etat des revenus de la fabrique de l'Eglise de Rosperden

| bien rural         | rentes                                                                             | produit annuel...                                                                                  |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| un fourtil ~ ~ ~ ~ | ~~~~~                                                                              | 24 <sup>#</sup>                                                                                    |
|                    | un fourtil ~ ~ ~ ~                                                                 | 15 <sup>#</sup>                                                                                    |
|                    | une rente ~ ~ ~ ~                                                                  | 6 <sup>#</sup>                                                                                     |
|                    | idem ~ ~ ~ ~                                                                       | 4 <sup>#</sup>                                                                                     |
|                    | idem ~ ~ ~ ~                                                                       | 3 <sup>#</sup>                                                                                     |
|                    | idem ~ ~ ~ ~                                                                       | 2 <sup>#</sup>                                                                                     |
|                    | idem ~ ~ ~ ~                                                                       | 2 <sup>#</sup>                                                                                     |
|                    |  | <div style="border-top: 1px solid black; padding-top: 5px;"> 56<sup>#</sup><br/> 24<br/> 32 </div> |